



Points à l'ordre du jour

1

Mise en place de l'astreinte ELSP

À compter du 1er octobre, un dispositif d'astreinte de nuit et de week-end sera instauré. Celui-ci sera assuré par les 8 agents ELSP, qui se relayeront afin d'assurer la continuité du service.

2

Extractions médicales en service de nuit

Les extractions médicales de nuit seront assurées par deux agents ELSP armés, accompagnés d'un agent de nuit non armé.

3

Gestion du repos légal de 11 heures

Afin de permettre à l'équipe d'astreinte de bénéficier d'un minimum de 7 heures de repos dans certaines situations, un tableau de service spécifique a été présenté et validé dans le cadre de l'expérimentation.

Une phase d'expérimentation de trois mois est prévue. Un bilan devra être réalisé avant le 10 décembre afin d'évaluer le fonctionnement du dispositif et d'identifier les éventuelles modifications nécessaires.



Comité de déontologie

Le comité de déontologie sera composé de :

- 3 représentants du personnel de surveillance, dont un personnel de commandement ;
- 2 personnels administratifs ;
- 1 personnel technique ;
- Des représentants des organisations syndicales.

Il sera présidé par le chef d'établissement.

Ce comité aura pour mission de veiller à la bonne mise en œuvre et au respect des principes déontologiques. Il pourra notamment examiner les saisines, les signalements ainsi que les difficultés rencontrées en matière de déontologie.



Questions diverses posées par notre organisation syndicale

1

Rappels des agents

Il existe actuellement une liste d'agents volontaires pour les rappels. Une fois cette liste épuisée, des agents non volontaires peuvent être rappelés, notamment lorsqu'ils ont été absents le mois précédent.

Les agents concernés sont informés par mail sur leur boîte personnelle environ 72 heures avant leur rappel.

Notre organisation syndicale a demandé à l'OMAP et au directeur que chaque situation soit examinée individuellement, notamment lorsque l'agent ne peut pas être rappelé, sous réserve de fournir un justificatif.

Nous espérons que notre demande sera entendue et que davantage de souplesse sera appliquée dans la gestion de ces situations.



2

Repas lors des extractions — Les fameux repas « BEURK »

Notre organisation syndicale a demandé que les agents puissent bénéficier d'un sandwich au mess avant leur départ en extraction.

La quantité, la fraîcheur et l'appétence des rations actuellement prévues à cet effet suscitent depuis longtemps de nombreuses critiques. Les agents méritent mieux que ces repas, qui ne répondent pas toujours à leurs besoins lors de missions particulièrement contraignantes.

Cette question a été abordée lors de la Réunion Mensuelle d'Activité (RMA) avec le partenaire privé.

À notre grand regret, aucun effort ne semble envisagé de leur part pour répondre à cette demande.

Les agents apprécieront...



FO Justice continuera de soutenir toutes les démarches et modalités d'action nécessaires afin de faire aboutir cette revendication légitime.

QUALITÉ
RESPECT
POUR NOS
AGENTS



3

Repas au mess et vente à emporter



De nombreux agents continuent de nous faire remonter leur mécontentement concernant :

- La qualité des repas proposés ;
- Les quantités servies ;
- Une cuisine jugée trop grasse ;

À ce jour, aucun retour positif ne nous a été communiqué sur ces différents points.

Notre organisation syndicale s'engage à poursuivre ses interventions afin de sensibiliser la direction et le partenaire privé à cette situation, et de favoriser une véritable prise de conscience.

Concernant notre demande de mise en place d'un service de vente à emporter, le partenaire privé a exprimé un refus catégorique.

Pourtant, ce dispositif existe déjà dans d'autres établissements et permettrait notamment aux agents disposant d'un temps de pause limité à 45 minutes de bénéficier d'une solution de restauration plus adaptée.



FO Justice continuera de porter cette revendication.



4

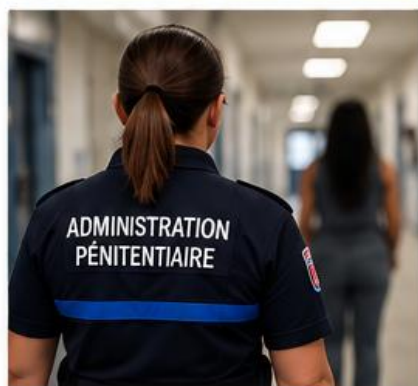
Agents UVF et agents sport confrontés seuls à la population pénale féminine



Nous avons de nouveau alerté la direction sur la situation des agents UVF et des agents sport susceptibles de se retrouver seuls confrontés à la population pénale féminine.

Pour le directeur, cette situation n'a pas vocation à évoluer dans l'immédiat. Il a toutefois indiqué qu'il allait se renseigner sur la réglementation applicable.

Nous espérons que cette question sera traitée avec sérieux et que des incidents ne devront pas être déplorés avant qu'une modification du fonctionnement actuel soit envisagée.



5

Détenus transgenres participant aux activités sportives avec les femmes



Nous avons également soulevé la question de la participation de détenus transgenres aux activités sportives avec la population pénale féminine.

Pour le directeur, la réglementation actuelle le prévoit.

Pour notre organisation syndicale, cette situation peut placer les agents en difficulté si un incident venait à se produire.

Le directeur nous a indiqué que cette situation devrait prochainement prendre fin.

Nous resterons vigilants sur ce dossier.



6

Effectifs du personnel au CP de Beauvais



La situation des effectifs demeure particulièrement préoccupante au Centre Pénitentiaire de Beauvais.

À l'heure du CSA, il manque actuellement :

- 30 surveillants ;
- 3 officiers ;
- 6 personnels administratifs ;
- 1 personnel technique.

Malgré ces carences importantes, les agents continuent de tenir bon et de compenser quotidiennement le manque de personnel.



FO Justice rappelle que cette situation ne peut pas perdurer indéfiniment !

7 Nombre de matelas au sol

À l'heure du CSA, environ **60 matelas au sol** étaient recensés dans l'établissement.

Une situation **inédite** au CP de Beauvais, qui témoigne une nouvelle fois des difficultés rencontrées au sein de notre établissement.

 **FO Justice continuera de dénoncer cette situation !**



8 Formations

Nous avons alerté la direction sur le nombre trop important d'agents inscrits sur certaines sessions de formation, qui ne permet pas toujours de garantir des conditions d'apprentissage satisfaisantes et une formation de qualité.

Le directeur a indiqué qu'il ferait un point avec le formateur afin de trouver une solution à cette problématique.

Nous avons également souligné le manque criant de matériel nécessaire au bon déroulement des formations.

La direction nous a expliqué que nous étions dans l'attente de la DI pour l'achat de matériel.

> **Pour FO Justice, les agents doivent pouvoir bénéficier de formations de qualité, avec des moyens adaptés.**

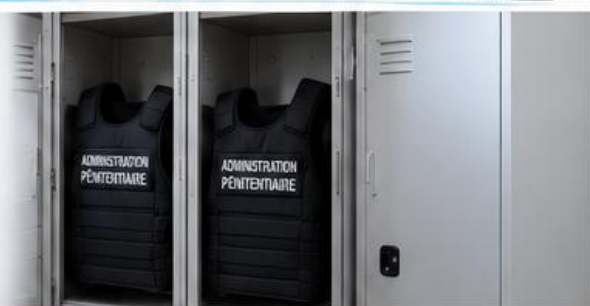


9 Casiers pour les gilets pare-lames

Les casiers actuellement disponibles ne sont pas adaptés au stockage des gilets pare-lames.

Notre organisation syndicale réclame donc la mise en place de casiers spécifiquement prévus à cet effet, à l'image de ceux déjà installés dans certains établissements de la région.

Il est indispensable que les agents disposent de conditions de stockage adaptées pour leur équipement de protection.



10 Fontaines à eau

La **demande de six fontaines** à eau formulée auprès de la DI a été **refusée**.

Notre organisation syndicale avait pourtant proposé de revoir cette demande à la baisse, en sollicitant éventuellement trois fontaines afin de parvenir à un compromis.

Malheureusement, nous n'avons pas été entendus et nous nous retrouvons aujourd'hui sans aucune installation supplémentaire.

Nous réitérerons cette demande l'année prochaine, car l'accès à l'eau pour les personnels **doit rester une priorité !**



11 Formation des agents du QID

Nous avons alerté sur le fait que les agents du QID ne participent pas aux formations, à l'exception de la formation IRIS.

Pour notre organisation syndicale, ces agents ont droit à la formation continue, au même titre que l'ensemble des personnels de l'établissement.

La réponse de la direction, qui nous explique que nous faisons avec les moyens dont nous disposons, ne peut pas être considérée comme suffisante.

Une solution doit être trouvée afin que les agents du QID puissent bénéficier des formations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

> **La formation continue est un droit pour tous les agents.**



 **FO Justice Beauvais : toujours présents, toujours mobilisés !**

Notre organisation syndicale continuera de porter vos revendications, de défendre vos intérêts et d'intervenir sur l'ensemble des problématiques rencontrées au sein de notre établissement !